

procureur général près la Cour d'appel, et Chauveau, directeur de l'école vétérinaire.

*Chevaliers* : MM. Ollivier, conseiller à la Cour d'appel ; Félix Mangini, président de la Société d'enseignement professionnel du Rhône ; Arloing, professeur d'anatomie à l'École vétérinaire ; Reynier, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement ; Vachez, notaire, président du bureau de bienfaisance de la Société de patronage des enfants pauvres, et de la Commission de surveillance du Dépôt de mendicité d'Albigny ; Mathet, professeur au lycée ; Roux, capitaine au bataillon des sapeurs-pompiers ; Coignet, receveur principal des postes à Lyon ; Primat, maire de Saint-Etienne ; et par décret du 21, M. le docteur Félix Bron, ancien professeur à l'École de médecine, ancien président de la Société des sciences médicales de Lyon, ancien médecin d'ambulance pendant nos malheureuses guerres de 1870-71.

*Officiers de l'instruction publique* : MM. Ollier, professeur à la Faculté de médecine, et Falsan, membre de l'Académie de Lyon, auteur de savants travaux de géologie.

*Officiers d'Académie* : MM. Antonin Chaix, chef du personnel et du contentieux du Crédit Lyonnais, auteur d'un ouvrage important de jurisprudence ; Lépine, professeur à la Faculté de médecine ; Allégret, professeur à la même Faculté ; Audiffret, adjoint au maire du 4<sup>e</sup> arrondissement ; Fontannes, président de la Société de lecture ; M<sup>lle</sup> Luquin, directrice du Cours municipal de comptabilité ; M. Leblanc, le zélé bibliothécaire de la ville de Vienne, et, pour mémoire, M<sup>me</sup> Amélie Ernst, lectrice des cours de la Sorbonne, dont on se rappelle, sans doute, le passage à Lyon.

— L'Académie de médecine a aussi décerné des récompenses. Dans sa séance du 20, elle a délivré divers prix à MM. les docteurs Doyon, Diday, Favre, Martin et Bertholon, de Lyon ; une médaille d'argent à M. le docteur Doyon, comme médecin inspecteur des eaux d'Uriage, et rappel de médaille d'argent avec mention honorable, à M. le docteur Gubian, comme médecin inspecteur des Eaux de la Motte.

— La Mairie centrale de Lyon, supprimée par une loi du 4 avril 1873 sous le ministère de M. Goulard et la présidence de M. Thiers, a été rétablie par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juillet. La nouvelle loi maintient les six arrondissements, et le maire de Lyon sera aidé de douze adjoints.